

**Etude et préconisation pour la mise
en place d'une filière
d'assainissement individuel**

**Mise en conformité pour un
restaurant**

Département de l'AUDE

Commune de CASTELNAUDARY

« Le Gueuleton »

Date	Opérateur	Dossier N° ES.20.061
------	-----------	----------------------

28/07/2020	AL

Création
Nature des modifications

PETITIONNAIRE

BUREAU D'ETUDE

M.FRANK Jeremy
Lieu dit : « Le Gueuleton »
11 400 CASTELNAUDARY

OPALE
1, Place du Presbytère
11300 Limoux

Tel : 04 68 69 20 01
Fax : 04 68 20 97 73

Objet de l'étude

L'opération a consisté à réaliser une étude de sol à la parcelle, pour la mise en place d'une filière d'assainissement individuel, dans le cadre d'une demande de mise en conformité pour un restaurant sur la commune de CASTELNAUDARY(11).

L'objectif de cette étude est de définir pour la parcelle étudiée la filière d'assainissement la mieux adaptée pour traiter les eaux usées domestiques conformément à l'arrêté du 22 Juin 2007.

L'étude fera ressortir les caractéristiques essentielles du terrain permettant de juger de l'adéquation de la filière d'assainissement proposée avec l'aptitude du sol de la parcelle concernée.

Par le biais de cette étude, les points suivants seront étudiés :

- l'aptitude du sol au géoassainissement
- Les caractéristiques du site (hydrologie, topographie, conditions de rejet, implantation...)
- La configuration de l'habitation desservie (caractéristiques du logement, extension projetée...)

L'étude permettra de définir le type de filière d'assainissement à mettre en place ainsi que son dimensionnement et son schéma type d'implantation.

Résumé de l'étude

INFORMATIONS GENERALES	
Identification du pétitionnaire	M.FRANK Jeremy Lieu dit : « Le Gueuleton » 11 400 CASTELNAUDARY
Nature du projet	Mise en place d'une filière d'assainissement pour un restaurant
Adresse du projet	Lieu dit : « Le Gueuleton » 11 400 CASTELNAUDARY
Références cadastrales	Parcelle cadastrale N° 74 ; 76 ; 77 et 79 Section : YX
DESCRIPTIF DE L'HABITAT	
Capacité d'accueil	On prendra un nombre d'équivalent habitant jusqu'à 30EH* pour le dimensionnement de la filière
DEFINITION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ADAPTEE	
Filière(s) classique(s) préconisée(s) La mise en œuvre et l' utilisation devra être conforme aux prescriptions du DTU64-1 en vigueur	Les contraintes de mise en place et de coût ne favorisent pas l'implantation d'une filière classique.
Mode de dispersion	
Filière(s) agréée(s) préconisée(s) (Parue au journal officiel de la république Française)	Filières agréées Préconisées de 30 EH CF annexe N°1 La mise en œuvre et l'utilisation devront être conformes aux prescriptions du constructeur.
	Mode de dispersion : Superficiel au fossé en bordure.
Préconisations ou particularités	- Toutes circulations d'engin ne sont pas conseillées sur les ouvrages d'assainissement. - Respect des distances préconisées. - Ouvrages existants à vidanger et à extraire - Mise en place d'une ventilation secondaire. - Toutes les eaux usées des habitations devront être collectées par les filières d'assainissement. - Un écoulement gravitaire devra être respecté dans le cas contraire un poste de relevage est à prévoir. - Un nouveau bac à graisse de 1000 litres devra être mis en place en amont du prétraitement, pour récupérer les eaux de cuisine. - Clapet anti retour au point de rejet.

* On estime jusqu'à 80 couverts/jour (environ 600 couverts/semaine) sur l'année.

On applique un ratio de 0.25 EH/ couvert, soit $80 \times 0.25 = 20\text{EH}$.

Le dimensionnement prend également en compte le projet éventuel de 4 à 5 chambres, calculé sur les bases de 2 EH/ chambre. Soit $20 + 10\text{EH}$, pour un total de 30EH .

PIECE 1

DETAIL DE L'ETUDE

INFORMATIONS GENERALES	
Identification du pétitionnaire	M.FRANK Jeremy Lieu dit : « Le Gueuleton » 11 400 CASTELNAUDARY
Nature du projet	Mise en place d'une filière d'assainissement pour un restaurant
Adresse du projet	Lieu dit : « Le Gueuleton » 11 400 CASTELNAUDARY
Références cadastrales	Parcelle cadastrale N° 74 ; 76 ; 77 et 79 Section : YX

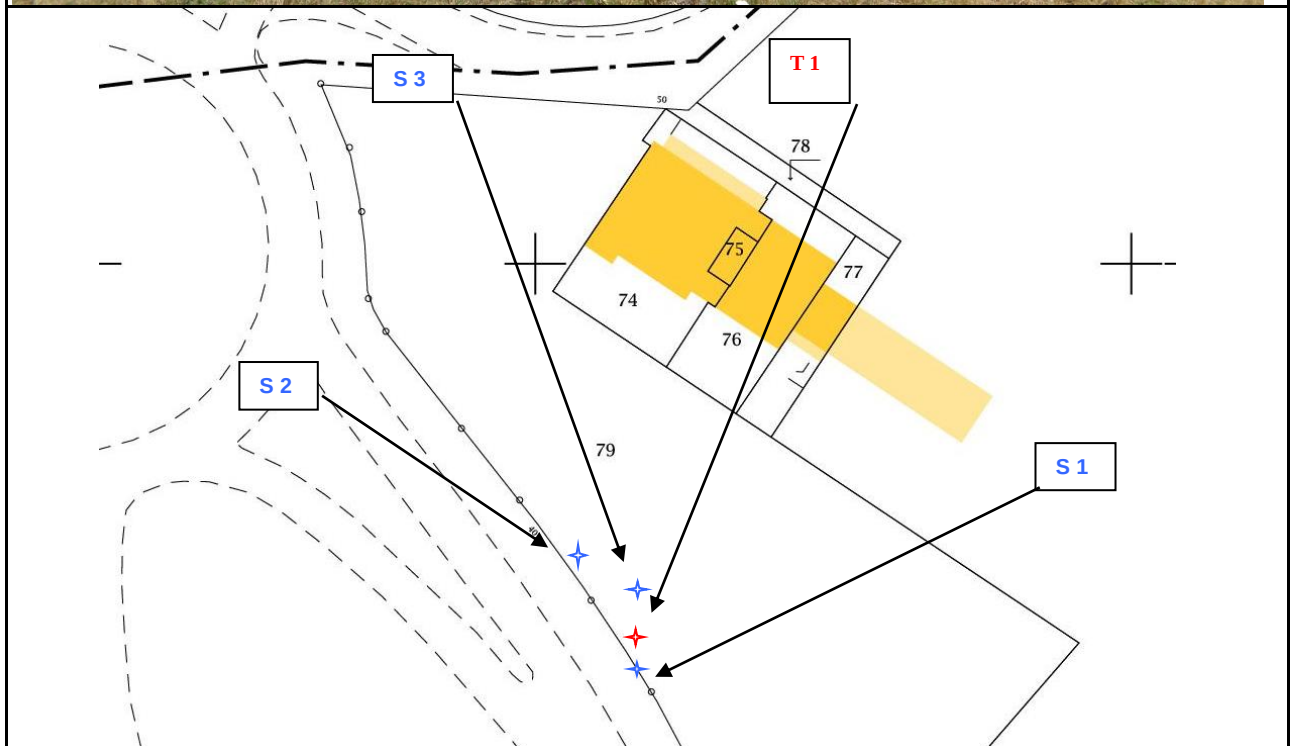
DESCRIPTIF DE L'HABITAT		
Type d'habitats	Restaurant	
Capacité d'accueil	On prendra un nombre d'équivalent habitant maximum de 30EH pour le dimensionnement de la filière	
Equipements sanitaires (donnés à titre indicatif)	Type	Nombre
	WC	5
	Salle de Bain	1
	Lave-linge	1
	Lave-vaisselle	1

DESCRIPTIF DE LA PARCELLE ET DU SOL EN PLACE			
Superficie de la parcelle	>1000 m ²		
Alimentation en Eau potable	Raccordement au réseau communal d'eau potable		Oui
	Présence d'un captage, puits, source ↳ Utilisé pour la consommation humaine ↳ Distance > à 35m du site prévu pour l'installation de la filière de traitement		Non
Pente globale du terrain	De 0 à 2% sur la zone d'étude		Faible
Contraintes environnementales	Respect des distances par rapport à l'implantation définie pour l'installation de la filière de traitement :	> 5m de l'habitation	Oui
		> 3m de toute culture, plantation,...	Oui
		> 3m de limite de parcelle	Oui
	Superficie disponible pour l'assainissement		>100m ²
	Accessibilité aisée aux ouvrages Si non, celui-ci devra être rendu possible		Oui
Terrain en zone inondable	Non		
Irrigation souterraine de végétaux (non comestibles) possible ?	Oui		
Milieu récepteur	Absence de cours d'eau pérenne à proximité de la zone d'étude. Présence d'un fossé		
Végétation	Le parcellaire étudié est actuellement nu et bordé d'arbres.		
Résultat des sondages S1, S2 et S3	Parcelle présentant une pente faible sur la zone d'étude. La texture du sol s'est révélée de nature argileuse sur le fond de la parcelle. Les sondages ont mis en évidence un sol profond en bordure de parcelle. - Profondeur des sondages : S1 : 1.00 m S2 : 1.00 m S3 : 1.00 m		
Paramètre hydromorphie ↳ Présence d'une circulation à moins de 1.10m ↳ Trace d'hydromorphie ⇒ Si oui – profondeur par rapport au TN		Non	
Paramètre substratum ↳ Présence du substratum rocheux ⇒ Si oui, profondeur par rapport au TN		Non	
Résultat du test de perméabilité	Paramètre perméabilité ↳ Profondeur du test : ↳ Valeur T1 : mm/h ↳ Classification de l'horizon :	0.60m 6.6mm/h Imperméable	
Aptitude du sol en place à l'assainissement individuel :			Médiocre

Parcelle étudiée

Date de l'intervention

22 JUILLET 2020



Conclusion de l'étude de sol

Le test de percolation a révélé la présence d'un sol imperméable.
La zone prévue se trouvant être une zone de circulation et parking, un déroctage reste à prévoir pour l'implantation du traitement,

La pente est apparue faible sur la zone d'étude.

Toutes les sorties des bâtiments devront être collectées par les ouvrages d'assainissement.
Un nouveau bac à graisse de **1000 litres** qui récupèrera les eaux de cuisine est à mettre en place en amont du prétraitement.

Les ouvrages existants devront être vidangés puis extraits
Mise en place d'une ventilation secondaire. Celle-ci pourra être installée au niveau d'un arbre.

L'absence de trace d'hydromorphie au niveau des sondages réalisés et la présence d'un sol imperméable à pente faible, impliquent l'implantation d'une filière classique type « Filtre à sable vertical drainé ».

Cependant, une telle filière entraînerait de lourdes contraintes techniques de mise en place et de coût. (emprise au sol, poste de relevage éventuel...).

Une filière agréée apparaît comme la solution la plus adaptée.

L'évacuation des effluents traités ne pouvant se faire par infiltration sur la parcelle, le rejet s'effectuera en bordure au fossé.

Un clapet anti-retour est à prévoir à ce point de rejet.

La conduite déjà en place en amont du traitement pourra être conservée (cf. Schéma).
La conduite d'évacuation devra être reprise en sortie de microstation pour le rejet en bordure du fossé.

Une partie de cette conduite sera de type drain de dispersion afin de limiter le rejet superficiel. (cf. Schéma)

Un écoulement gravitaire est à respecter lors de l'implantation des ouvrages.

Toutes circulations sur les ouvrages d'assainissement sont déconseillées. Un accès devra permettre leur entretien.
Respect des distances préconisées.

Filière de traitement classique adaptée

Filières agréées

Evacuation des eaux usées traitées

Superficiel au fossé

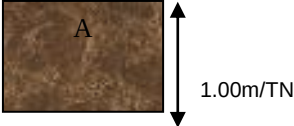
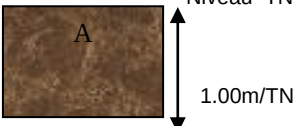
PIECE 2

ANNEXES

ANNEXE N°1

Sondages et test de perméabilité

Profil des Sondages

Terrain naturel 	S1 Profondeur du sondage : 1.00m	<u>Horizon A : Brun clair de -0.00 à 1.00m/TN</u> ⇒ <u>Texture</u> : Argileuse ⇒ <u>Tassement</u> : Moyen ⇒ <u>Cohésion</u> : Faible ⇒ <u>Structure</u> : Polyédrique ⇒ <u>Porosité</u> : Intersticielle
Terrain naturel 	S2 Profondeur du sondage : 1.00m	<u>Horizon A : Brun clair de -0.00 à 1.00m/TN</u> ⇒ <u>Texture</u> : Argileuse ⇒ <u>Tassement</u> : Moyen ⇒ <u>Cohésion</u> : Faible ⇒ <u>Structure</u> : Polyédrique ⇒ <u>Porosité</u> : Intersticielle
Terrain naturel 	S3 Profondeur du sondage : 1.00m	<u>Horizon A : Brun clair de -0.00 à 1.00m/TN</u> ⇒ <u>Texture</u> : Argileuse ⇒ <u>Tassement</u> : Moyen ⇒ <u>Cohésion</u> : Faible ⇒ <u>Structure</u> : Polyédrique ⇒ <u>Porosité</u> : Intersticielle

Paramètres déterminant l'aptitude des sols

- Profondeur du substratum rocheux (m) : Non **Bonne**
- Hydromorphie : Non **Bonne**
- Pente du terrain : Entre 0 et 2 % sur la zone d'étude..... **Bonne**

ANNEXE N°2

Arrêté du 22 Juin 2007

Fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement
semi- collectif.